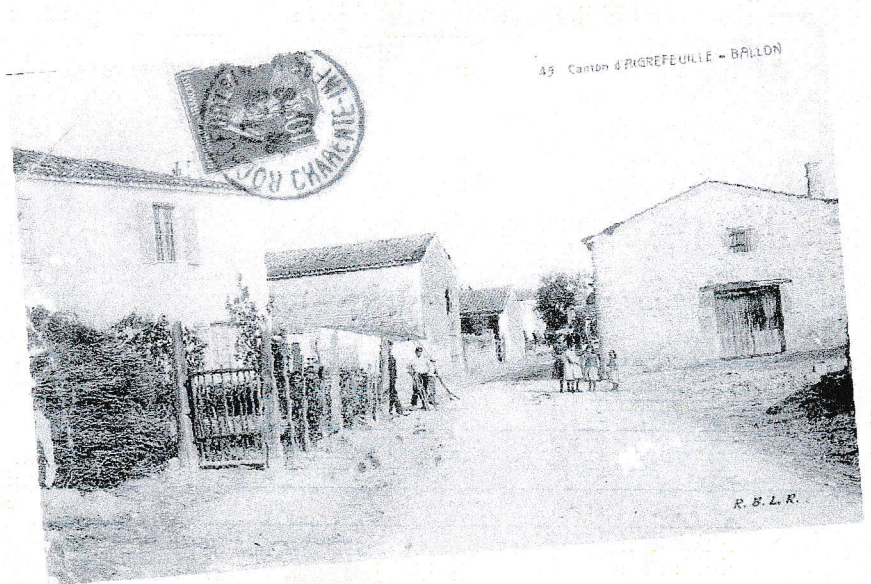


# Bulletin municipal De Ballon



*Au siècle dernier*



*Aujourd'hui*

*Angle de la rue de la  
République et rue  
de la cure*

*Edition janvier 2006*



## EDITORIAL

### SOMMAIRE

<b>Edito</b>	p.2
Vie municipale	p.3
Conseils municipaux	p.4
Les finances	p.5- 6
Etat civil	p.7
Infos pratiques	p.8
Communiqués	p.9-10
Le CAL	p.11

### Vie scolaire

L'école du marais	p.14
La Garderie	p.14
Le collège	p.15

### Les associations

Le club des aînés	p.12
ACCA Ballon	p.12
Comité des fêtes	p.13
Gym les cigognes	p.13
Le CRAC gym	p.13

### Le Pays d'Aunis

Le SCOT	p.16
	p.17

### Info Ballon

#### Rédaction

Delphine Braud  
Micheline Dargère  
Noël Gaunet

#### Impression

ACTIADE

Une fin d'année glaciale vient de laisser place il a tout juste quelques jours, au début d'une nouvelle année qui je l'espère nous permettra de vivre dans un monde fait d'un peu plus de liberté et d'un peu moins de violence. Tous les évènements difficiles et dramatiques que nous avons vécus en 2005, sont bien souvent interprétés et mis en avant par les médias et c'est ainsi que dans nos petites communes nous commençons à voir de plus en plus de tentatives d'actions calquées sur ce qui se passe dans les grandes cités. Chez nous, et j'en appelle aux parents afin qu'ils soient vigilants, la jeunesse touche aux stupéfiants et à l'alcool. Ce fléau est bien présent et malheureusement s'accroît.

Mais tout va s'arranger en 2006 ! et c'est avec un réel plaisir que je vous adresse à vous toutes et à vous tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite

je vous transmets également les vœux les plus sincères du conseil municipal .

comme chacun peut le constater Ballon accueille de nouvelles constructions et malgré la pression foncière forte le développement est pour l'instant conforme aux prévisions. Le document d'urbanisme est toujours en cours d'élaboration, il devrait si tout va bien être exécutoire à l'automne prochain, vous trouverez à la page suivante quelques détails. Ces nouvelles maisons ont bien sûr modifié le chiffre de notre population, le recensement de février 05 a comptabilisé 635 habitants .

Sur le plan des actions, les efforts financiers se sont portés principalement sur les aménagements de caniveaux et de parkings, les engagements du budget ont été respectés.

\*Aménagement voirie et parkings à la salle des fêtes

\*Parkings et zone arborée devant l'école

\*Pluvial et caniveaux en haut de la rue de la cure

\*Peintures des locaux de la garderie

\*Renouvellement de l'isolation plafond à la garderie

\*Réfection d'un chemin rural en calcaire

\*Modification du réseau d'eau au petit agère

\*Achat d'un petit terrain pour l'abri bus à la gravelle

\*Etude hydraulique (risque centennal ) pour le bourg

\*Renouvellement du matériel informatique à la

mairie

\*Mise en place d'un columbarium au cimetière

En 2006 d'autres projets seront inscrits au budget qui sera voté en mars , nous continuerons nos efforts sur la voirie , probablement avec l'aménagement de la place du cimetière, La réfection d'un chemin rural à Piauger

Egalement la réalisation d'une voie piétonnière depuis les hors jusqu'au pont béni si nous obtenons les subventions demandées

## La vie municipale

Le nouveau logement communal en lieu et place de l'ancien atelier communal devrait se terminer en juin 2006

Un aménagement d'écoulement d'eau pluviale à la gravelle devrait être réalisé.

Nous envisageons la réalisation d'un programme de caniveaux et de bordures route de la gravelle, puis également à la sortie du village en direction de Thairé.

Un autre gros programme devrait débuter été 2006, il s'agit de l'assainissement du hameau de la gravelle .

Il y a du pain sur la planche, les finances sont saines elles sont gérées au mieux par une équipe d'élus que je voudrais remercier pour sa rigueur, et pour sa participation.

A nouveau , je vous exprime mes meilleurs vœux pour l'année 2006

Le maire  
Noël GAUNET



Le PLU (plan local d'urbanisation)

### **Ou en sommes nous !**

Historique : le conseil municipal a souhaité s'engager dans un document d'urbanisme en décembre 2003 . En juillet 04 après avoir réalisé son cahier des charges et procédé aux appels d'offres la commission a choisi le bureau chargé de l'étude. En décembre 04 une première réunion a été faite pour préparer la phase diagnostic du territoire.

Depuis la commission s'est réunie 19 fois dont 9 fois en présence de la DDE et du bureau d'étude, une première réunion publique a été faite le 7 juillet 05 pour présenter le projet d'aménagement durable ( PADD)

Le reste de l'année 05 nous aura permis d'avancer sur la partie zonage et de commencer la partie règlement

Et maintenant : malgré un gros travail réalisé il y a du retard sur les prévisions .

Les 6 et 13 janvier 06 nous finaliserons le règlement et les orientations d'aménagement

Le 25 janvier 06 nous vivrons la 2<sup>ème</sup> réunion publique à 20 h à la salle des fêtes, au cours de laquelle nous présenterons le règlement, ainsi que le projet dans son ensemble.

Il est prévu sous toute réserve de finaliser ensuite le projet jusqu'en mars, de diffuser le projet aux personnes associées (communes limitrophes, DDA, DRIRE, DRAC, CAUE, UNIMA, DDE, Chambre d'agriculture, etc..) et de prévoir l'enquête publique qui durera 1 mois aux environs de cet été, avant les congés .

Nous aurons ensuite le rapport du commissaire ,un délai de modifications éventuelles de 15 jours, un affichage obligatoire d'un mois, et pour terminer une instruction du préfet d'un mois.

Si tout est conforme le PLU sera exécutoire octobre, novembre 2006

La aussi par le biais de cet info- ballon je remercie les membres de la commission d'urbanisme pour leur engagement et leur compétence tout le long de ces nombreuses réunions.



# La vie municipale

## Extrait des principales décisions du conseil municipal

### 24 janvier

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire pour le personnel communal  
Accord pour l'adhésion de trois nouvelles collectivités au syndicat des eaux  
Accord de versement de 100 € à la croix rouge française pour l'Asie du sud est

### 21 février

Vote du compte administratif  
Vote du compte de gestion

### 21 mars

Vote des 4 taxes  
Vote des subventions  
Vote du budget primitif  
Création d'un emploi saisonnier

### 09 mai

Accord pour la modification des statuts du pays d'Aunis  
Emprunt voirie programme 2005  
Modification des statuts du syndicat de la voirie et des chemins  
Réalisation d'une étude hydraulique sur le bourg pour le PLU

### 18 juillet

Modification des statuts du syndicat d'électrification  
Création d'un emploi contractuel pour la garderie  
Vote pour la participation de la commune au remplacement de la porte et d'une fenêtre de l'église de ciré 1/3 de la dépense  
Accord pour l'achat d'une bande de terrain à la Fondelay ( le long du fossé) pour l'entretien  
Réalisation de caniveaux rue de la cure à l'intersection de la rue du Canada  
Création de parkings face à l'école  
Plantation d'arbres d'ornement  
Renforcement de la zone de manœuvre du car scolaire, façon du revêtement

### 26 septembre

Réfection du chemin en calcaire  
Acquisition d'une parcelle de terrain à la gravelle pour la mise en place d'une aubette en remplacement de l'actuelle devenue dangereuse  
Création d'un poste d'agent technique qualifié  
Etude de l'écoulement des eaux pluviales rue de l'ormeau à la gravelle  
Accord de réfection des locaux du club des aînés  
Accord pour des travaux d'isolation à la garderie( changement et amélioration de l'isolation plafond)  
Mise en place d'un service dépôt de pains en dépannage à la mairie

### 22 novembre

Débat sur les orientations d'aménagement durable du PLU  
Accord de délégation au pays d'Aunis pour la mise en place du SIG ( système d'information géographique) système informatisé  
Demande de subvention au conseil général pour les projets 2006  
Tarifs pour le columbarium municipal  
Validation des entreprises retenues pour la construction d'un logement communal

### 26 décembre

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal  
Evolution du tarif des ordures ménagères  
Examen des devis pour le programme 2006

**Meilleurs vœux  
Pour 2006  
Le conseil municipal**



## Finances communales

# BUDGET 2005

## Fonctionnement dépenses

	En Euros	%
<b>011 – Charges à caractère général</b> EDF, eau, téléphone, carburant, combustible, assurance, entretien bâtiments, matériel roulant, voirie, fournitures administratives, frais postaux ....	60 400.00	15.2
<b>012 – Charge de personnel et frais assimilés, charges sociales</b> Salaires des employés, formation, cotisations sociales	79 850.00	20.1
<b>65 – Autres charges de gestion courantes</b> Indemnités élus, aides sociales, service incendie, cotisation Pays d'Aunis, participation frais fonctionnement école, Smictom...OCA ex sivom ...	155 485.00	39.7
<b>66 Charges financières</b> Emprunts de la commune	3 050.00	0.8
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	18 870.00	4.8
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	76 302.00	19.4
<b>TOTAL</b>	<b>393 957.00</b>	<b>100</b>

## Fonctionnement recettes

	En Euros	%
<b>70 – Produit des services</b> Concession cimetière, redevance des OM, garderie périscolaire	27 116.00	7.00
<b>73 – Impôts et taxes</b> Impôts locaux, pylônes électrique	122 860.00	31.20
<b>74 – Dotations et participations</b> toutes les subventions versées par l'Etat à la commune	79 463.00	20.20
<b>75 – Revenus d'immeubles</b> Location de la Salle des Fêtes, loyer ...	10 100.00	2.60
<b>76-77- produits financiers exceptionnels et autres, opérations d'ordres comptables</b>	20 144.00	5
<b>Résultat reporté 2004</b>	134 274.00	34.00
<b>TOTAL</b>	<b>393 957.00</b>	<b>100</b>

## Les différentes taxes

	2002	2003	2004	2005	moyenne cantonale
<b>Taxe d'habitation</b>	5.18	5.18	5.51	5.51	9,50
<b>Foncier bâti</b>	10.79	10.79	11.48	11.48	17,60
<b>Foncier non bâti</b>	51.43	51.43	51.43	51.43	54,70
<b>Taxe professionnelle</b>	8.08	8.08	8.57	8.57	12,50

## Finances communales

### Investissement dépenses

<b>Article 20 études</b> Etudes diverses pour l'élaboration du PLU, frais études logement étude hydraulique	15 000.00
<b>Article 21 achats</b> Matériel informatique mairie, sonorisation portable, acquisitions divers terrains, achat stèle et columbarium au cimetière, achat mobiliers urbains, panneaux Acquisition tracteur,	74 000.00
<b>Article 23 travaux</b> caniveaux et trottoirs, travaux dans le cimetière, bâtiments communaux, aménagement parking de la salle des fêtes, logement derrière la mairie, assainissement pluvial, porte cimetière, volet logement, mise aux normes électrique salle des fêtes. Peinture garderie etc..	131 000.00
<b>Article 16</b> Remboursements emprunts	10 150.00
<b>Autres articles</b> et divers Dépenses imprévues	34 332.94
<b>TOTAL</b>	<b>264 481.94</b>

### Investissement recettes

<b>Article 21</b> Virement de la section de fonctionnement	76 301.94
<b>Article 16</b> Emprunts et dettes	172 000.00
<b>Article 10et13</b> Dotations	16 180.00
<b>TOTAL</b>	<b>264 481.94</b>

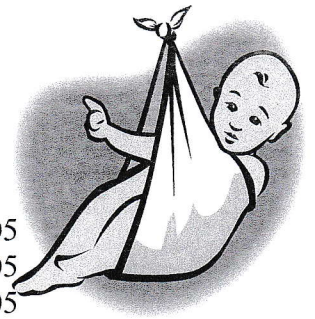
Le conseil municipal a accordé les subventions suivantes :

ACCA Ballon	122€	patchwork	80€
Club 3 <sup>ème</sup> Age	122€	bibliobus	33€
CRAC Ballon	122€	FDGPC	86€
Banque alimentaire	76€	ADMR	84€
Chambre des métiers	27€	Anciens d'Algérie	38€
GEDAR	30€	prévention routière	60€
Comité des fêtes	122€	CCAS Ballon	1500€



Lorsque l'enfant paraît.....

## Lorsque l'enfant paraît.....



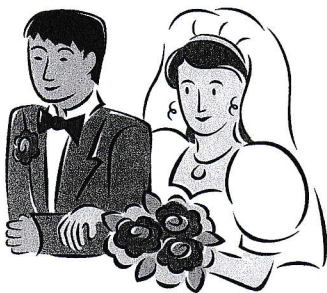
Bienvenue à :

GUEDON	Kyara, Fridoline,	16/01/2005
SAUVIGNON	Madison, Enola, Malorie	23/03/2005
PARTHENAY	Matys, Gilles, Bernard	06/05/2005
MILCENT	Nathan, Noël, Monin	30/05/2005
MORAND	Mathieu	05/07/2005
FRENEAU	Solal	14/07/2005
MARCHAY	Angèle	01/08/2005
LOISEL	Tiffanie, Cindy, Chantal, Nadine	04/08/2005
DARRAS	Anaïs, Huguette, Marguerite, Manon	19/09/2005
LOUIS	Kélyan, Eric, Georges	25/10/2005
SELLIER	Lucas	28/10/2005
PERRET	Baptiste, Cyril, Dominique	06/11/2005
BOUNNE	Enzo, Hugo	17/11/2005



Ils se sont dit oui .....

## Ils se sont dit oui .....



Monsieur ROUSSETTE Eric François Gaston et  
Madame CLAUDEL Nadine le 15 Janvier 2005

Monsieur GUILLAIN Frank Michel et Mademoiselle  
LENOIR Gaëlle Jeannine Evelyne le 28 Mai 2005

Monsieur SELLIER Jules Elie et Madame HODIN Laure Françoise  
Gisèle le 20 Août 2005



Ils nous ont quittés .....

Monsieur LAGAY Guy ....  
Monsieur LAMOUREUX Marcel ...  
Madame BEGAUD Léone née CHARBONNIER...

Avec nos excuses, dans notre édition 2005 nous avons omis de porter le décès de madame  
MOTHU survenu le 05 août 2004

## Infos pratiques

### Secrétariat de la mairie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont :

Lundi |  
Mardi |  
Mercredi | de 9h à 12 h  
Vendredi |

La mairie est fermée le jeudi

Le secrétariat sera également ouvert les premiers samedis du mois :

Samedi 07 janvier  
Samedi 04 février  
Samedi 04 mars  
Samedi 01 avril  
Samedi 06 mai  
Samedi 03 juin  
Samedi 01 juillet  
Samedi 05 août  
Samedi 02 septembre  
Samedi 07 octobre  
Samedi 04 novembre  
Samedi 02 décembre



### Recensement dès l'âge de 16 ans une simple formalité

depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au delà de la date anniversaire, il a lieu à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la journée d'appel de préparation à la défense, en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation, également obligatoire à toute inscription.

Ce certificat doit être absolument conservé avec soin, il vous sera indispensable.

En outre cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

### Bienvenue à vous !

Vous venez d'arriver dans notre commune, afin de faire connaissance et de vous communiquer toutes les informations utiles Vous devez vous présenter à la mairie, aux horaires d'ouverture munis de votre livret de famille ou de votre carte d'identité.

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique il vous appartient de faire cette démarche auprès du secrétariat ( justificatif de domicile obligatoire )

### Redevance des ordures ménagères

Elle augmentera cette année de 3%,vous bénéficiez d'un 2<sup>ème</sup> passage, le vendredi du début juillet jusqu'à fin août



### A votre disposition...

**Les déchetteries de la communauté de communes de la plaine d'Aunis**  
(avec une carte délivrée par la mairie)

#### Aigrefeuille

lundi	9h	12h	14h	18h
mardi	fermé		fermé	
mercredi	9h	12h	14h	18h
jeudi	9h	12h	14h	17h
vendredi	9h	12h	14h	18h
samedi	9h	12h	14h	18h

#### Le Thou

lundi	9h	12h	14h	18h
mardi	9h	12h	14h	17h
mercredi	9h	12h	14h	18h
jeudi	fermé		fermé	
vendredi	9h	12h	14h	18h
samedi	9h	12h	14h	18h



## communiqués

### Honneur à nos aînés

Le traditionnel repas des aînés de notre commune aura lieu le samedi 08 avril 2006 à la salle des fêtes. Ce repas est offert par la municipalité aux personnes de plus de 60 ans. Si vous souhaitez les accompagner réservez cette date, les modalités vous seront communiquées ultérieurement par un document spécifique (animation assurée par Aurélie)

### Plan canicule

A la demande des services de la préfecture, nous devons établir une liste de personnes qui souhaitent volontairement bénéficier d'une surveillance attentive lors de périodes de très forte chaleur. Cette demande concerne les personnes isolées ou handicapées et n'ayant que très peu de visite de la famille ou de leurs voisins . les personnes intéressées sont priées de se signaler en mairie

### Bibliothèque communale

Un choix de plus en plus large ! BD, romans, livres policiers, documentaires, etc.. pour jeunes et moins jeunes, Si vous souhaitez un livre qui n'est pas dans notre bibliothèque, nous pouvons l'obtenir par l'intermédiaire du bibliobus

### Un columbarium à Ballon

La crémation est de plus en plus pratiquée. à une demande formulée dans notre village, le CM a donné son accord pour la mise en place d'un columbarium dans notre cimetière  
Durée de concession fixée à 50 ans (renouvelable)  
Prix de la case de 2 urnes : 915€

### S'il vous plait !

Volontairement ou non il y a trop de chiens en divagation .

J'en appelle une nouvelle fois au civisme de quelques administrés propriétaires de chiens notamment.

Trouvez vous normal, de laisser volontairement les chiens déposer leurs besoins dans les rues, sur les places, aux abords immédiats de la salle des fêtes, sur le terrain des sports même si celui-ci n'est plus utilisé par des associations ?

Trouvez vous normal de les laisser en liberté pour qu'ils aient tout loisir à déchiqueter les sacs poubelles ?

Merci de penser à ceux qui subissent cette gêne, et à l'image du village.

### Ordures ménagères

#### Sacs déchirés !

Il est également nécessaire de rappeler aux indisciplinés que tous les sacs poubelles doivent être mis le long des voies publiques **uniquement** le **mardi matin** suivant les secteurs avant 7h ou 9h

Si par nécessité professionnelle ou autre raison vous devez placer vos sacs la veille au soir je vous demande de placer ces sacs dans des récipients résistants aux assauts des animaux errants ( voir l'article ci-dessus )

Merci pour les employés du smictom et les employés de la commune .



## communiqués

### Urgences

Composer le 15 pour connaître le médecin de garde  
Contacter la gendarmerie pour connaître la pharmacie de garde ou consulter l'affichage mis en place à la pharmacie de Ciré le samedi soir

### Enfance et partage Aunis

Association ayant pour but de Lutter contre la maltraitance et Les abus sexuels vis à vis des Enfants

28 rue de l'Aunis  
17290 Aigrefeuille  
Tél 0546351183

### Espace emploi Aigrefeuille

1<sup>er</sup> étage de la mairie d'Aigrefeuille  
ANPE            Mardi de 9h à 12 h  
PAE             Jeudi de 9h à 12h  
PAIO            Mercredi de 9h à 12h

### Aide à domicile en milieu rural

#### ADMR Aigrefeuille La Jarrie

La travailleuse familiale aide ou remplace principalement la mère de famille en cas de maladie, grossesse, hospitalisation difficultés sociales, décès, etc ...

Elle est employée par une association composée essentiellement de bénévoles qui gèrent ce service dans votre secteur. Cette prestation n'est pas gratuite, une participation horaire est laissée à la charge de la famille suivant un barème déterminé par les différentes caisses CAF, CPAM, MSA et autres

Appelez le 0546354630

### Le coté pratique

Pompiers	le 18
Mairie	0546553031
Ecole du Marais RPI	0546553473
Garderie Périscolaire	0546553085
Cantine	0546553611
M le Curé	0546355101
Gendarmerie	le 17
Pharmacie V Pateau	0546553363
Kinésithérapeute Ph Graulier	0546562782
Sophrologue A Graulier	0546562782
Infirmier(e) P et MC Vadi	0546353614
Electricité de France	0810333617
Régie des Eaux	0546931919
Clinique vétérinaire (Ciré)	0546561592
(Aigrefeuille)	0546355087

### Vous êtes demandeurs d'emploi

Quelles que soient les difficultés que vous rencontrez **l'association d'aide à l'emploi** : Vous réserve le meilleur accueil

Vous propose des missions rémunérées adaptées à vos connaissances

Vous oriente vers les partenaires

Est votre interlocuteur pour tout problème de chômage, santé, logement

Au cours de l'année 2004 , l'association a rétribué 232 demandeurs d'emploi pour 55155 heures travaillées

### Vous avez besoin de main d'oeuvre

Sur simple appel téléphonique

#### **l'association d'aide à l'emploi**

Peut vous aider dans vos tâches ménagères, de jardinage, de garde d'enfants, de soutien scolaire, d'aide à la préparation de repas, pour vos courses.. pour de petits travaux de peinture , de maçonnerie, de tapisserie  
Vous bénéficierez de 50% d'exonération fiscale sur le montant des sommes engagées, à déduire du montant net de votre impôt



# LE CENTRE D'AIDE AU LOGEMENT

## Une association à votre service

Le Centre d'Aide au Logement est une association sans but lucratif à vocation départementale, affiliée à la Fédération Nationale des PACT-ARIM, apporte aux particuliers et aux collectivités locales, informations, conseils et assistance administrative et technique pour la réhabilitation de leur patrimoine.

17, rue Jean Perrin - B.P. 3130 - 17033 LA ROCHELLE Cedex 1  
Tél. Standard 05.46.07.49.99 - Fax : 05.4.6.07.49.86  
CAL.17@wanadoo.fr

**Le C.A.L. intervient auprès des différentes catégories de propriétaires et comprend 6 services :**

### 1 - Le service Propriétaires Occupants

Ce service intervient auprès des propriétaires pour les informer sur les différentes aides financières existantes pour des travaux d'amélioration dans leur propre logement (primes d'Etat, subventions du Conseil Général, des Caisses de Retraite, prêts de la C.A.F. ou de la M.S.A.). Le C.A.L. les assiste administrativement et techniquement dans leur demande et recherche avec eux les financements les mieux adaptés à leur situation.

**Votre contact : Mlle Nadège JOSSENCY ou Mme Domitille MONVEL : 05.46.07.49.99**

### 2 - Le service des OPAH

Ce service assure les missions d'études, de suivi et d'animation des Opérations mises en oeuvre par les communes ou regroupement de communes.

**Votre contact : Mlle Annie LANGEVIN : 05.46.07.77.96**

### 3 - Le service Documents d'Urbanisme

Pour la planification de son territoire, la Commune peut, à travers différents outils (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme), se doter de moyens lui permettant d'intervenir. Le C.A.L. assure la réalisation de ces documents.

**Votre contact : M. Damien SOULLARD : 05.46.07.49.96**

### 4 - Le service Propriétaires Bailleurs

Le CAL participe à la réalisation de logements s'inscrivant dans le Plan Départemental des logements pour Personnes Défavorisées. Il informe et assiste les Propriétaires sur les aides leur permettant de réaliser des travaux d'amélioration dans ces logements: subvention de l'A.N.A.H. et du Conseil Général.

Pour information, cette catégorie de logements s'inscrit dans les logements sociaux définis dans le cadre de la nouvelle loi S.R.U. Cette prestation s'adresse aux propriétaires privés, mais également aux propriétaires publics (communes). Par ailleurs, le C.A.L. est «organisme de groupage» de l'A.N.A.H. et apporte à ce titre toutes informations aux propriétaires qui envisagent la location classique, c'est à dire sans conventionnement de loyer.

**Votre contact : Mme Paule ROIRAND-GERMAIN Directeur Technique : 05.46.07.49.90**

### 5 - Le service Médiation Locative

Avec la Médiation Locative, le C.A.L. assure une médiation à la demande des Propriétaires ou des Locataires pour tenter de résoudre les difficultés liées au logement

**Votre contact : Mme Sandrine MADEIRA : 05.46.07.49.95**

### 6 - Le service Gestion Locative

Le C.A.L. propose aux propriétaires la gestion locative des logements destinés aux personnes défavorisées. Ce nouveau service s'adresse aussi bien aux propriétaires bailleurs privés qu'aux communes (gestion des loyers, état des lieux, demande d'aides liées au logement A.P.L., Allocation Logement).

- Comment s'assurer du paiement régulier des loyers ?
- Quel contrat de location signer ?
- Quel taux d'évolution des loyers ?
- Comment rédiger un bail et effectuer un état des lieux qui préserve les intérêts de la collectivité locale ?

Le Service Immobilier Rural et Social prend en charge la gestion de votre parc de logements :

**Votre contact : Mme Paule ROIRAND-GERMAIN Directeur Technique : 05.46.07.49.90**



## La parole aux associations

### A.C.C.A. BALLON

Bilan de l'année de l'association de chasse de la commune.

- 71 chasseurs ont arpenté la campagne depuis le mois de septembre 2005.

**Petit gibier** : pour cette saison de chasse, ont été lâchés 56 faisans et 3 couples de perdrix grises reproducteurs au cours du printemps 2005. Puis au mois de juillet, 200 faisandeaux, 200 perdrix grises et 200 perdrix rouges ont repeuplés la commune en gibier. L'année 2005 se terminant par deux lâchés de 35 faisans de tir.

**Grand gibier** : cette saison les chasseurs ont prélevé 5 chevreuils pendant les battues du mois de décembre. trois ont été partagés entre les participants, les deux autres entre les propriétaires non chasseurs, un autre sera prélevé pendant le mois de février 06 dans les réserves.

La fédération des chasseurs a accordé 24 bracelets sangliers aux ACCA du val de Charras, afin de limiter les dégâts occasionnés par ceux-ci aux cultures. L'ACCA en a obtenu 2.

**Hors chasse** : Pendant le mois de juillet, lorsque l'activité cynégétique est au point mort les chasseurs organisent des journées d'aménagement du territoire. Si vous vous promenez vers le canal de l'UNIMA, vous pouvez emprunter les berges du côté de Ballon elles sont praticables pour tous, jusqu'au canal de Charras. Le chantier n'est pas fini, il en reste un bout à nettoyer au pont blanc, sur la route des Agères.

Sur la plaine, de petits abris sommaires sont mis en place, entretenus pendant ces journées, les agrainoirs assurent une nourriture aux animaux pendant les disettes hivernales, d'autres sont à venir sur le territoire.

### GEDAR du canton d'Aigrefeuille initiatives de femmes Groupe d'Etudes et de Développement Agricole et Rural

Association loi 1901 animée par une conseillère de la MSA

Des agricultrices et des rurales :

-Se rencontrent pour se connaître, échanger, créer des liens, cibler leurs besoins, leurs attentes et leurs envies.

-Découvrent, apprennent, s'informent, se forment le tout dans la convivialité.

-Passent à l'action pour concrétiser leurs envies, leurs projets personnels et professionnels.

Le GEDAR contribue au dynamisme du canton et propose:

-Des réunions d'informations ou des stages sur la famille, la santé, l'environnement, le cadre de vie, l'actualité, la vie professionnelle, économique et juridique.

-Des échanges de savoir faire

-Des ateliers à thèmes

-Des activités culturelles

-Des voyages, des visites d'études

-Des projets collectifs pour l'animation du milieu rural et le développement du lien social.

Pour nous contacter:

Carine PIOT : animatrice MSA

La Rochelle tél 05 46 45 78 02

Marie-Claude BILLEAUD : présidente  
Aigrefeuille tél 05 46 35 05 08

Et dans votre commune:

Mireille BAUDRY tél 05 46 95 63 92

Isabelle RICHARD tél 05 46 56 12 45

### LE CLUB DU 3 ème AGE

tarot, belote et autres jeux

Comme par le passé, nous nous réunissons tous les mardis à la salle du club pour y passer un agréable après-midi. Quelques sorties d'une journée, des rencontres entre clubs, des pique-niques ont été au programme 2005. Venez nous rejoindre, on ne s'ennuie pas !



## LE COMITE DES FETES DE BALLON

### BILAN POSITIF

L'année a été riche en manifestations et en événements. Le bilan d'activité est positif mais à nuancer :

- Faible fréquentation lors du 1er concert de printemps gratuit avec le «philharmonique de Chambon».
- Succès de la brocante du 1er mai
- Très bonne mobilisation lors du spectacle organisé, avec notre soutien, par l'association «BUT » en faveur des victimes du Tsunami dans un petit village au Sri Lanka
- Grande réussite de la fête du 2 juillet. A cette occasion, l'exposition de photos et cartes postales anciennes du village a engendré à ce jour 124 demandes.
- Bilan négatif du loto du 19 novembre (75 participants seulement!!!)
- Quant au téléthon il a permis de récolter la somme de 106 € dont 36 ont été collectés par le club du 3ème âge. Il n'a cependant pas beaucoup mobilisé les habitants de Ballon.

Que toute l'équipe de bénévoles soit remerciée pour tout le travail accompli lors de ces différentes manifestations organisées par le Comité des Fêtes. Il est cependant à déplorer que «des personnes malfaisantes» profitent de la situation pour voler (plainte a été déposée) la caisse dans laquelle se trouvait une partie de la recette des repas du 2 juillet. Il en faut de la motivation de bénévole pour continuer à mettre au service des autres du temps personnel et de l'énergie pour essayer avec nos moyens d'organiser des événements afin que la vie à Ballon ne ressemble pas à celle d'une cité dortoir!!!

Alors, pour 2006, le calendrier des manifestations s'organisera, à minima, autour des événements suivants :

- . **Lundi 1er Mai : Brocante**
- . **Samedi 8 Juillet : Fête de Ballon**
- . **Samedi 18 Novembre : Loto**

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'**Assemblée Générale**, le **jeudi 9 février, à 20 h 30**, à la salle haute de la mairie. Un pot de l'amitié sera offert.

Toutes les personnes qui souhaitent participer d'une façon ou d'une autre seront les bienvenues ainsi que toutes les idées et projets permettant de développer l'animation et les festivités du village dans la mesure où elles sont réalisables.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux.

Que cette année 2006 soit sous le signe de la réussite et de la fête!!!

## CRAC SECTION GYM BALLON CIRE

### BONNE HUMEUR & AMBIANCE

Avec 39 licenciées pour la saison 2005-2006, la gym de Ballon Ciré garde une fréquentation stable.

Nous avons repris nos séances dès le début du mois de septembre, toujours le mercredi de 19h30 à 20h30, salles des sports à Ciré.

Brigitte notre animatrice tient à nous transmettre son dynamisme au moyen d'exercices aussi variés que possible (dances, élastiques, steps, abdos, coordination ...) Nous avons la forme et nous tenons à la garder. Notre assiduité au cours du mercredi prouve notre attachement à notre section de gym.

Un autre objectif de la gym étant aussi de favoriser les échanges, la convivialité, et surtout de ne pas rester isolée dans son coin. Ne pas hésiter à venir nous rejoindre.

Tous nos remerciements à Brigitte, aux licenciés qui font de la GYM BALLON CIRE une association ou la bonne humeur et une ambiance chaleureuse sont de rigueur.

Pour tout renseignement : ALINE 05 46 55 30 02



### LA GYMNASTIQUE BALLON LOIRE-LES MARAIS LES CIGOGNES

#### DE LA TETE AUX PIEDS

Vous voulez garder ou améliorer votre capital santé, venez nous rejoindre à la gym, le lundi de 10 h à 11 h et le jeudi de 9 h à 10 h (salle à côté de l'école)

Véronique, votre animatrice vous adapte les cours selon vos possibilités. Elle vous fait travailler de la tête aux pieds.

Claudette Braudeau et le reste de l'équipe ont organisé une porte ouverte sur la gymnastique et de ses bien-faits—peu de monde—c'est dommage, car notre devise— il vaut mieux prévenir que guérir -

Bonne année , bonne santé 2006

Véronique tél. 05 46 55 36 62  
Claudette tél. 05 46 55 30 74 vice présidente



## La Garderie Périscolaire

« La garderie fait peau neuve... »

Après le sol c'est au tour des murs de faire peau neuve. En effet, depuis cet été les peintures des deux classes ont été refaites.

Les enfants bénéficient aussi d'une nouvelle pièce, ce qui leur apporte plus de confort pour l'aide aux devoirs.

Nous remercions encore et nous ne le ferons jamais assez les personnes bénévoles qui viennent aider les enfants à faire leurs devoirs, elles sont maintenant au nombre de sept (7). Nous remercions également le personnel communal pour sa compétence.

Une nouvelle personne est employée de 17 h 00 à 17 h 30 pour permettre d'accueillir les enfants qui sont de plus en plus nombreux (plus de 35 enfants).

De plus, Madame BOUCHAUD passe le BAFA, diplôme que nous estimons nécessaire pour un meilleur encadrement des enfants.

Les horaires sont les suivants : le matin : de 07 h 30 au départ du car,  
le soir : de l'arrivée du car à 19 heures.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez contacter Marie-Christine Vadi à Ciré d'Aunis (Tél. 05 46 55 36 14) ou Sylvie Fagot à Ballon (Tél. 05 46 55 37 19).

Toute l'équipe de la garderie vous souhaite une bonne année 2006

Garderie Périscolaire de Ballon-Ciré d'Aunis  
École de Ballon, rue des Rampots 17290 Ballon  
tél.: 05 46 55 30 85



## L'École du Marais «Ballon-Ciré»

Cette année, une nouvelle classe, a été aménagée dans le dernier local désaffecté du logement d'instituteurs. Dès la rentrée scolaire de septembre, elle ouvrira ses portes à vingt neuf écoliers (voir photo ci-contre) et, était placée sous la responsabilité de madame Françoise BERGE.

Aujourd'hui, 232 élèves (198 l'an passé) fréquentent l'École du Marais du groupe scolaire Ballon-Ciré; pour Ballon 21 en maternelle et 41 en primaire l'an passé 23 maternelle et 23 primaire

- Maternelle petite section 26 élèves : madame Merlet
- Maternelle petite et moyenne sections, 28 élèves : madame Dabilly-Vitek,
- Maternelle moyenne et grande sections, 28 élèves : madame Boullenot,
- Grande section et cours préparatoire, 20 élèves : madame Fagot,
- Cours préparatoire 23 élèves : madame Reine,
- Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année, 27 élèves : madame Févin,
- Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année, 24 élèves : madame Latouche,
- Cours moyen 1<sup>ère</sup> année, 29 élèves : madame Berge,
- Cours moyen 2<sup>ème</sup> année, 27 élèves : monsieur Merlet.



## Collège André Dulin



Le collège André Dulin accueille cette année 597 élèves, 45 professeurs, 7 surveillants et assistants d'éducation, 14 personnels ouvriers, sociaux, de service et de santé, 7 personnels administratifs.

La direction est assurée par M<sup>me</sup> Mignon, Principale, qui a succédé à M. Gloux, parti à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2005, et M. Varenne, Principal-Adjoint.

La gestion financière est assurée par M<sup>me</sup> Péraud, Gestionnaire, et la responsabilité du service de la vie scolaire par M<sup>me</sup> Marien, Conseillère Principale d'Éducation.

La responsabilité du Centre de Documentation et d'Information (CDI) est assurée par M. Berthelot.

Les élèves sont répartis sur 23 divisions (5 divisions de 6<sup>ème</sup>, 6 divisions de 5<sup>ème</sup>, 6 divisions de 4<sup>ème</sup> et 6 divisions de 3<sup>ème</sup>). La particularité de l'établissement réside dans l'accueil d'une Unité Pédagogique d'Intégration où sont accueillis pour du soutien pédagogique 10 élèves malentendants par ailleurs intégrés dans des classes de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup>. Cette UPI fonctionne sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Descat, institutrice spécialisée.

Les résultats obtenus par l'établissement au Diplôme National du Brevet sont régulièrement bons et ils ont été cette année 2005 supérieurs aux

taux départementaux, académiques et nationaux, avec 90,35% de reçus à la série collège, 85,71% d'élèves en parcours par alternance reçu à la série professionnelle, et 64,28% d'élèves en 3<sup>ème</sup> d'insertion reçu à la série professionnelle.

Au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre, le collège organisera 2 voyages en Angleterre (Londres et Oxford), à l'intention des élèves de 5<sup>ème</sup>, et un voyage en Italie, à l'intention de l'ensemble des élèves latinistes. Dans le cadre d'un travail sur le Moyen Âge, une sortie aura lieu à Talmont. Les élèves de la classe de 3<sup>ème</sup> d'insertion se rendront à Bordeaux visiter une exposition des Compagnons du Devoir et participeront à des ateliers.

Les élèves peuvent adhérer à 2 associations ; l'Association sportive animée par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive et le Foyer des élèves présidé par M<sup>lle</sup> Bonnifait, professeur de Sciences Physiques.

Ces deux associations traditionnellement très dynamiques participent de façon très active et très positive à la vie de l'établissement.



## LE PAYS D'AUNIS ELABORE SON SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Novembre 2005

### UN NOUVEL OUTIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COMMUNES

Les **Schémas de Cohérence Territoriale** ou **SCOT** ont été institués par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). Cette loi incite les collectivités locales à faire évoluer leurs pratiques de planification territoriale. Un **SCOT est un document d'urbanisme réglementaire qui fixe, pour 10 ans, les orientations générales de l'organisation d'un territoire intercommunal. Il est élaboré dans un périmètre regroupant des communes ayant des intérêts communs.**

L'élaboration d'un SCOT vise à déterminer les bons équilibres pour un développement durable :

- ♦ **équilibres sociaux** : une des façons d'y parvenir est de développer la diversité des logements dans leur forme, leur taille et leur statut (location/accession).
- ♦ **équilibres des territoires** : chaque territoire entretient des relations de complémentarité avec ses voisins. L'agglomération rochelaise constitue le coeur en matière de services et d'activités. Cependant, les collectivités locales doivent organiser leur développement autour de pôles et gérer harmonieusement leur espace.
- ♦ **accès équitable aux services publics** : l'éducation, la santé, les services sociaux et administratifs, la culture, les loisirs,... tout cela représente des droits pour chacun.
- ♦ **gestion des ressources naturelles** : les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Les activités humaines dépendent et aussi transforment la nature. Pour que les transformations permettent le renouvellement des ressources, il faut faire un certain nombre de choix d'aménagement du territoire.

Les collectivités composant le Pays d'Aunis ont confié au **syndicat mixte du Pays d'Aunis** la mission d'élaborer un SCOT. Commencée à l'automne 2005, cette élaboration devrait s'étaler sur 3 années.

### Le Pays d'Aunis, c'est quoi ?

Un territoire situé au nord de la Charente-Maritime, à la frontière de la Vendée et des Deux-Sèvres et à la limite des agglomérations rochelaise, rochefortaise et niortaise.

#### En quelques chiffres :

- 52.190 habitants
- 924 Km<sup>2</sup>
- 52 communes
- 4 communautés de communes





## Quatre questions à Bernard DRAPPEAU, Président du syndicat mixte du Pays d'Aunis

Bernard Drappeau, vous êtes Président du syndicat mixte du Pays d'Aunis depuis 2001. Le SCOT est un projet d'envergure pour le territoire, selon vous, pourquoi faire un SCOT ?

*L'extension des agglomérations qui nous entourent provoque des bouleversements en chaîne qui nous touchent et qui concernent le développement économique, les déplacements, l'environnement, l'habitat, les implantations commerciales, etc. Notre mode de vie même devient plus urbain.*

*Aujourd'hui, certaines politiques ne peuvent plus être uniquement réfléchies au niveau communal. Le SCOT du Pays d'Aunis, c'est la volonté de réfléchir et travailler tous ensemble, à 52 communes, pour anticiper et préparer l'avenir. C'est agir pour ne plus subir, pour plus de qualité pour le cadre de vie de nos concitoyens.*

Quelle en sera l'incidence dans nos communes ?

*Le SCOT est un document de cadrage général, un outil de planification pour l'organisation de notre territoire. Il permettra aux communes de dialoguer et de travailler ensemble. Les orientations inscrites guideront les élus municipaux dans l'établissement du document d'urbanisme de leur commune (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), que ce soit en matière d'urbanisme, de logement, d'équipements, de développement économique, d'implantations commerciales, de déplacements, d'environnement... Ces documents d'urbanisme devront être compatibles avec le SCOT.*

*Par tous ces aspects, le SCOT touchera les habitants dans leur quotidien. De même lorsqu'une demande de permis de construire (ou autres déclarations de travaux) est déposée. En effet, le maire s'appuie sur le document d'urbanisme de sa commune pour instruire la demande et délivrer ou non son autorisation. Les orientations du SCOT trouveront là une application concrète.*

*Mais au-delà, il s'agit aussi d'ouvrir un véritable dialogue avec la population dans le cadre d'une concertation.*

Quels sont les moyens de communication mis à disposition des habitants ?

*La base de la démocratie, c'est la large information des citoyens et la capacité de tous à s'exprimer et à*

*être entendus. C'est dans cet esprit que je m'adresse aujourd'hui aux habitants du Pays d'Aunis. Nous mettrons en place prochainement d'autres moyens d'information, notamment un site internet.*

Au-delà de cette information, la population sera-t-elle associée ?

*Bien sûr ! Dans le cadre de la concertation, des réunions publiques auront lieu dans différents sites du Pays d'Aunis. Une enquête publique devra être organisée et des registres seront à la disposition de la population dans les mairies. De plus, le site internet permettra à tous de s'exprimer.*

*J'espère que ce site correspondra aux attentes des habitants et qu'au travers de leurs contributions, nous construirons ensemble le territoire que nous léguerons à nos enfants.*

### Parlez vous SCOT ?

**SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbains

Cette loi de décembre 2000 est l'outil national qui fédère les différentes actions régionales et locales en matière de développement du territoire (transport, urbanisme, habitat). Le SCOT, le PLU et la Carte Communale relèvent de cette loi.

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

Il doit traduire un projet collectif et favoriser le développement durable et la solidarité intercommunale. Il sert de cadre réglementaire aux différents outils de planification et de programmation.

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme (anciennement POS)

C'est l'instrument de l'harmonisation des actions d'aménagement de la commune. Ces actions sont encadrées par la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

**Carte Communale** :

Elle ne définit pas de PADD, elle permet une simple cartographie des zones constructibles et naturelles de la commune.

*Pour toute information sur le SCOT, n'hésitez pas à contacter Marianne Juin ou Nathalie Guéry au syndicat mixte du Pays d'Aunis.*

Elu Référent SCOT Pays d'Aunis : Joël Dulphy  
Elu Responsable édition : Michel Szwankowski  
Crédit carte : IAAT 2005 (© IGN Paris-Route 500)



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'AUNIS**  
BP 37-17230 MARANS

Tél. : 05 46 01 20 09 / [pays.aunis@pays-aunis.fr](mailto:pays.aunis@pays-aunis.fr)





*La gravelle*